



Ville de
Linselles

École Municipale de Musique

Inscriptions 2025/2026



[Linselles.fr](https://www.linselles.fr)

Dites Monsieur le Directeur, c'est quoi une école de musique ?

Qui peut venir à l'École Municipale de Musique ?

Que tu sois grand ou petit, l'école de musique t'attend : à partir de 5 ans (en grande section de maternelle), tu peux pratiquer l'éveil musical, à 7 ans, les choses sérieuses commencent et tu attaques la formation musicale.

Mais, l'école de musique est également ouverte aux adultes.

Au bout de deux années d'apprentissage, tu peux également intégrer le « petit ensemble », dans lequel tu mets en pratique l'enseignement que tu as reçu. Les plus grands forment l'orchestre de l'école. Pour découvrir d'autres horizons musicaux, tu pourras également intégrer l'atelier de Musiques Actuelles ou le Big Band.

De quels instruments peut-on apprendre à jouer ?

**Flûte traversière - Hautbois - Basson - Clarinette - Saxophone - Trompette - Cor - Trombone
Tuba - Percussion - Piano - Guitare**



J'ai entendu parler d'une chorale. Pourquoi faire ? Je veux jouer de la musique, pas chanter.

La voix est l'instrument naturel que chacun possède, elle demeure le plus riche et le plus souple moyen d'expression de la pensée et de l'émotion. Le chant fait appel à la mémoire. Il est la base de tout enseignement musical. Il permet de reproduire tous les éléments constitutifs de la musique : hauteur, durée, intensité, dynamique des sons. Cette classe est destinée aux élèves de formation musicale pendant leurs deux premières années à raison d'une heure par semaine. Elle permet également de pratiquer la musique en groupe dès le début de la scolarité

Ma petite sœur a 5 ans.

Que fera-t-elle dans la classe d'éveil musical ?

Une telle classe apporte aux jeunes enfants une approche sensorielle du phénomène sonore et musical qui déterminera peut-être leur rapport ultérieur à la musique et une invitation au langage musical. Lors de chaque séance musicale, des exercices et des jeux adaptés aux capacités motrices et intellectuelles des petits seront proposés et évolueront en fonction de leurs réactions.

*Les inscriptions se font sur rendez-vous ou par mail,
à l'aide du document joint : Inscription/Réinscription 2024/2025
à remplir et envoyer à : ecolemusique.linselles@orange.fr*

CONTACT

Philippe LE MEUR

Directeur de l'Ecole Municipale de Musique de Linselles

Château du Vert Feuillage

63 rue de Tourcoing

☎ 03 20 46 22 99 ✉ ecolemusique.linselles@orange.fr

Tarifs 2025 - 2026

Les tarifs du tableau ci-dessous comprennent la formation musicale, instrumentale et les disciplines collectives.

Adultes

Quotients de revenu Linsellois									QR Extérieur		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
104.95€	131.45€	151.60€	164.30€	177€	191 €	203.50€	216.25€	229€	345.90€	349.50€	353 €

1 à 2 enfants d'une même fratrie

Quotients de revenu Linsellois									QR Extérieur		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
53€	79.50€	98.50€	112.50€	125 €	138 €	151.50€	164.30€	177€	244.15€	246.60€	249.10€

A compter de 3 enfants d'une même fratrie

Quotients de revenu Linsellois									QR Extérieur		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
26.50€	40.3€	49.85€	56.20€	62.5€	68.90€	76.30€	82.70€	89 €	122.60€	123.80€	125.10€

Tarifs pour **les membres de la Philharmonie**, participation des familles :

Quotients de revenu Linsellois									QR Extérieur		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
26.50€	40.3€	49.85€	56.20€	62.5€	68.90€	76.30€	82.70€	89 €	122.60€	123.80€	125.10€

Tarifs pour **les cours instrument supplémentaire**, participation des familles :

Quotients de revenu Linsellois									QR Extérieur		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
26.50€	40.3€	49.85€	56.20€	62.5€	68.90€	76.30€	82.70€	89 €	122.60€	123.80€	125.10€

Tarifs Jazz Band ou Musiques Actuelles (si non inscrit à l'Ecole de Musique)

Linsellois	35 €
Résidents extérieurs	50 €

Location d'instrument

Linsellois	50 €
Résidents extérieurs	100 €

Concernant les percussionnistes, seuls les élèves ayant en prêt un instrument de l'école seront facturés.

Merci de fournir votre avis d'imposition 2025 au service Finances en Mairie.

La facturation aura lieu en septembre à partir de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.